



BULLETIN

Juin 15-30 2021

LA TCA-CA A TENU SON AGA LE 17 JUIN PAR VISIOCONFÉRENCE

La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches a procédé à la tenue de son Assemblée générale annuelle le 17 juin 2021 dernier. Tous les éléments de l'ordre du jour ont été traités. Tous les rapports statutaires ont été adoptés (Rapport d'activités, rapport de mission d'examen) ainsi que les prévisions budgétaires. La TABLE compte 45 organismes membres et plusieurs nouvelles personnes étaient présentes. Deux organismes ayant droit à un siège au Conseil d'administration n'ont pas encore désigné leur représentant.

ÉLECTION AU COMITÉ DE DIRECTION DE LA TCA-CA

Lors de la réunion du conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale annuelle, la TABLE a procédé à l'élection des membres du Comité de direction. Voici les élus :

- Nicole Bérubé, présidente
- Nicole Champagne, 1^{re} vice-présidente
- Anne-Marie Lecours, 2^e vice-présidente
- Rosaire Simoneau, trésorier
- Maurice Grégoire, secrétaire
- Pierre Asselin, directeur
- Luc Bergeron, directeur.



Nicole Bérubé, présidente

PROJET D'EMBAUCHE D'UN D.G. OU D'UN COORDONNATEUR POUR LA TCA-CA

À la réunion du conseil d'administration du 22 avril, une résolution a fait état d'un projet d'embauche d'une direction générale. Par la suite, le Comité de direction de la TABLE a procédé à un examen d'exemple d'organismes qui ont une direction générale ou une coordination et établi une démarche. Il a fallu déterminer les paramètres financiers, évaluer les besoins, proposer une échelle salariale, rédiger une offre d'emploi ainsi qu'un questionnaire d'entrevue. Le 10 juin dernier, le Comité de direction a formé un Comité ad-hoc afin de réviser la démarche et de procéder à des appels de candidatures en août. Ce comité est formé de Nicole Bérubé, Nicole Champagne et Maurice Grégoire.

VERS UN DÉCONFINEMENT – ESPÉRANCE QUE « CELA VA BIEN ALLER »

DÉCONFINEMENT

« Je reste prudent! »

Même vacciné, on doit se protéger. On ne sait jamais : une éclosion, un variant...

Le 4 juin dernier, la Conférence des Tables Régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ) soumettait à ses membres un projet d'AVIS sur les : « Coûts du loyer dans les RPA et pratiques en cours ». « *La Conférence et ses membres considèrent justifié la remise en question de certaines pratiques en cours... (font part) de leur inquiétude face aux conséquences négatives qu'engendre cette situation entre autres de l'anxiété, de l'insécurité financière et même chez certains aînés des problèmes de santé physique et mentale.* »



La Conférence projetait de soumettre, à Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants trois actions possibles qui seraient à un pas vers une plus grande protection des droits des résidents en RPA:

- 1- Mieux informer et soutenir les résidents en RPA dans une démarche possible de contestation de la hausse du coût du loyer au Tribunal administratif du logement (TAL);
- 2- Que les RPA puissent se soustraire à l'article 1955 du Code civil du Québec. Les résidents pourraient ainsi refuser une hausse de loyer si l'immeuble est nouvellement construit depuis moins de cinq ans ou s'il a changé d'affectation il y a moins de cinq ans;
- 3- Ils verraien d'un bon œil la mise en place d'une liste des coûts des loyers avec un montant maximum et un processus quant au contrôle de l'indexation.

SUIVI DE LA PÉTITION CONTRE LES ABUS FINANCIERS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Il s'agit de la pétition : « **Protection des personnes âgées contre les abus financiers en résidence privée pour aînés** » pétition lancée en décembre 2020 par FADOQ.

Comme cela « fait un bail » que la demande de modification de la section F du bail a été évoquée, il convient de rappeler certaines étapes :

- Le sujet a été évoqué dans le document « LES ATTENTES » présenté à Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches lors de sa visite à Thetford Mines le 30 septembre 2019. Il faut dire que l'ACEF-ABE avait déjà tout un document sur le sujet.
- Au début de janvier 2021, la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches TCA-CA) lançait à ses membres et au public en général un appel à la signature de cette pétition.
- La pétition a connu un certain succès puisqu'il y a eu 13 297 signatures, ce qui est exceptionnel parce que généralement dans ce genre d'exercice, le nombre ne dépasse pas 10 000.
- Depuis le début de l'année, selon nos informations, il s'est développé au Québec un Front commun dont l'article qui suit fait état.
- En avril la TCA-CA invitait la Conférence des Tables (CTRCAQ) et les tables régionales de concertation des aînés à se joindre à ce Front commun.

UN FRONT COMMUN – POURQUOI ET QUI ?

Pour de nombreuses personnes aînées en perte d'autonomie, les résidences privées pour aînés (RPA) sont la seule option pour se loger et obtenir des soins en raison du manque de places en CHSLD. Bien que certaines améliorations aient été apportées récemment, beaucoup reste encore à faire. C'est pourquoi syndicats, groupes de défense des droits des aînés et des locataires ont décidé de s'unir pour dénoncer les différents types de maltraitance dont sont toujours victimes de nombreux résidents de RPA.

Malgré tout le soutien financier qu'elles ont obtenu du gouvernement pendant la pandémie, les RPA n'ont pas hésité à réclamer d'importantes hausses de loyer aux résidents ou à facturer des frais supplémentaires sans justification. D'autre part, de nombreux propriétaires ont refusé de rembourser les résidents pour les services inclus au bail et qui n'ont pas été rendus en raison de la pandémie.

Pour obtenir justice, les résidents de RPA doivent s'adresser au Tribunal administratif du logement (TAL), une instance qui n'est pas adaptée aux réalités des résidents. Ces derniers craignent, avec raison, d'intenter des recours contre les propriétaires de RPA qui, en plus d'être le fournisseur de leur logement, est aussi responsable de leur fournir des soins de santé.

Le Front commun réclame que le gouvernement pose rapidement des gestes concrets, tels que la mise en place d'un contrôle des loyers en RPA, l'implantation obligatoire de comité autonome de résidents et l'exemption des RPA de l'article 1955 du Code civil du Québec qui empêche le refus d'une augmentation de loyer dans les immeubles construits il y a moins de 5 ans.

Le Front commun est composé des groupes suivants :

- ACEF Appalaches-Beauce-Etchemins
- ACROQ (Association des résidents de RPA et de leurs proches aidants)
- AQDR Québec (Association québécoise de la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées de Québec)
- AQDR Sherbrooke (Association québécoise de la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées de Sherbrooke)
- AQRP (Association québécoise des retraitées et retraités des secteurs publics et parapublics) · AREQ-CSQ (Association des retraités et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec)
- FADOQ
- FCAAP (Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes)
- RCLALQ (Regroupement des comités logement et associations de locataires au Québec)

Source : ACEF-ABE

UNE DÉCLARATION COMMUNE CONCERNANT LES AÎNÉS EN RPA

On trouvera à l'ANNEXE 1 (3 pages) la « DÉCLARATION COMMUNE » produite par les organismes membre du Front commun.

SECTION RÉSERVÉE AUX MEMBRES

UNE INITIATIVE DE LA TABLE DES AÎNÉ(E)S DES ETCHEMINS

Rencontre Bonnes pratiques municipales pour contrer l'isolement chez les aînés

La Table de concertation des aînés des Etchemins (TCAE) a invité les acteurs municipaux impliqués auprès des aînés à participer à une rencontre de partage de bonnes pratiques municipales pour soutenir les ainés et contrer leur isolement. Cette rencontre a permis de:

- Partager les bons coups des municipalités ;
- Sensibiliser les acteurs municipaux à l'importance de contribuer au repérage des aînés ayant des besoins particuliers ;
- Faire connaître les types de soutien offerts aux municipalités par le travailleur de milieu et l'équipe locale du service de promotion de la santé, de prévention et de l'organisation communautaire du CISSS-CA qui étaient présents à la rencontre ;
- Mailler plusieurs élus ayant le dossier aîné et les chargés de projet MADA de différentes municipalités.

Une initiative simple qui a permis de jeter de nouvelles bases pour de belles collaborations!

Source : Sébastien Provost, organisateur communautaire des Etchemins

RÉSULTATS DE LA MARCHE POUR L'ALZHEIMER DES 29 ET 30 MAI 2021

Samedi et dimanche, les 29 et 30 mai dernier, a eu lieu, la 14^e édition de la Marche, à Saint-Georges, sous le thème de « Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de patrimoine », au profit de la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches. Pour une 2^e année consécutive, c'est virtuellement que les gens ont appuyé notre cause. Nous avions un objectif de 25 000 \$. Grâce à la grande générosité de nos donateurs, nous avons doublé celui-ci, soit un montant de 49 177 \$ et ceci comprend les promesses de don à venir. Des remerciements sont adressés à la présidente d'honneur, M^{me} Peggy Duquet, présidente et directrice générale de Métal Duquet, de Saint-Côme-Linière à tous les membres du comité organisateur, ainsi qu'aux précieux donateurs.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE
8 sept. 2021 9 h	RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION de la TCA-CA	TCA-CA 1 877-533-5678
Jeu. 23 sept. 2021 9 h	RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la TCA-CA	TCA-CA 1 877-533-5678

Production : Maurice Grégoire; correction et diffusion : Martine Lessard.



Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches
5501, rue Saint-Georges,
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 105
sans frais : 1 877 533-5678
tableainesca12@gmail.com
www.tabledesainesca.wordpress.com.

Bonnes vacances !

LES PERSONNES AÎNÉES VIVANT EN RÉSIDENCE PRIVÉE

DOIVENT ÉTRE MIEUX PROTÉGÉES

Déclaration commune sur les problèmes
liés au bail dans les RPA

Mai 2021

ACROQ

(Association des résidents
de RPA et leurs proches
aidants)

AQDR section de Québec

AQDR section de Sherbrooke

AQRP

(Association québécoise
des retraitéEs des secteurs
publics et parapublics)

AREQ-CSQ

(Association des retraitéEs
de l'éducation et des
autres services publics)

FADOQ

FCAAAP
(Fédération des centres
d'assistance et
d'accompagnement aux
plaintes)

RCLALQ

(Regroupement des
comités logement et
associations de locataires
du Québec)

LA DÉCLARATION COMMUNE – page 2

Les résidences privées pour aînés (RPA) prennent de l'importance sur le marché locatif privé au Québec. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le pourcentage de gens de 75 ans et plus ayant choisi une RPA comme domicile est de 18,4 % au Québec, alors que dans les autres provinces canadiennes, ce taux n'excède pas 6,1 % (SCHL, 2019).

Pour de nombreuses personnes aînées en perte d'autonomie, **les RPA demeurent la seule option pour se loger et obtenir des soins de santé en raison de la pénurie de places en CHSLD** et du manque de services et de soins à domicile. Pour d'autres, les RPA offrent un milieu de vie confortable et sécuritaire, comprenant activités et loisirs et permettant de briser l'isolement.

Toujours selon la SCHL, **les résidents en RPA ont en moyenne 82 ans** (SCHL, 2019). Bien des aînés choisissent ce milieu de vie à cause de leurs limitations, que ce soit en lien avec un handicap, la maladie ou autre. **Il s'agit d'une population vulnérable qui mérite une meilleure protection à titre de locataire.**

Bien que des améliorations ont été apportées récemment, **beaucoup reste encore à faire**. C'est pourquoi syndicats, groupes de défenses des droits des aînés et locataires ont décidé de s'unir pour dénoncer les différents types de maltraitance dont sont toujours victimes de nombreux résidents de RPA.

Nos constats

1 Maltraitance financière :

- Absence de collaboration de la part de certains propriétaires pour que des remboursements soient offerts pour les services non-rendus inclus dans le loyer de base.
- Impositions de hausses de loyer importantes dans un contexte pandémique, alors que les RPA ont reçu d'importantes subventions du gouvernement pour faire face à la hausse des coûts engendrée par l'implantation des différentes mesures sanitaires.
- Des frais supplémentaires exigés sans justifications (frais cabaret, etc.).

Une résidente de la région de Québec nous a contacté puisque sa résidence lui impose une augmentation de loyer de 505\$ par mois suite à l'embauche d'une infirmière. L'augmentation survient en cours de bail et aucun avis n'a été envoyé au préalable.

Judith Gagnon, présidente de l'AQDR Québec

2 Maltraitance physique et psychologique :

- Négligence (absence de soins de santé, hygiène délaissée, violence, etc.).
- Harcèlement, intimidation et pression de la part de gestionnaires ou de propriétaires lorsque des critiques ou du mécontentement est manifesté de la part de résidents.

3 Maltraitance organisationnelle :

- Fonctionnement déficient dans le milieu vie, prestation de soins inadéquate, travail à la chaîne, etc.

Nos propositions

1 Poursuivre l'amélioration des procédures devant le Tribunal administratif du logement (TAL) :

- Permettre le dégôt de demandes conjointes en lien avec la fixation de loyer afin que les augmentations annuelles puissent être contestées de manière commune.
- Introduire une forme de jurisprudence lorsqu'une décision est rendue en faveur d'un locataire afin que les locataires d'une même RPA puissent se prévaloir de ce jugement.
- Au-delà des démarches conjointes, favoriser les démarches collectives au TAL pour les résidents de RPA
- Diminuer les délais avant d'obtenir une audience, notamment en dehors des grands centres urbains
- Former davantage tout le personnel du TAL aux enjeux relatifs aux RPA

Lors d'une audience en fixation au TAL à Montréal, une résidente de 90 ans confie le mandat à son fils de la représenter lors de l'audience.

La juge refuse la lettre de mandat de la résidente et elle adresse directement ses questions à cette dernière. Le fils ne peut pas parler.

De son côté, la résidente est représentée par un avocat et un stagiaire.

Raoul Charbonneau,
président de l'ACROQ

2 Poursuivre l'amélioration de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité :

- Qu'une définition de la maltraitance organisationnelle soit incluse dans la loi et qu'une procédure d'analyse et d'amélioration soit élaborée en lien avec les plaintes et signalements liés à ce type de maltraitance afin de mener à des changements concrets dans le système de santé et des services sociaux ainsi que dans les différents milieux de vie pour aînés.
- Que des sanctions pénales soient introduites dans le cadre de la loi.
- Obliger l'instauration d'un comité de résidents et/ou de proches au sein de chaque RPA.

3 Mettre fin aux abus financiers :

- Que les RPA soient exclues des dispositions prévues à l'article 1955 du Code civil du Québec, lesquelles empêchent un locataire de refuser une hausse de loyer si l'immeuble dans lequel il réside a été construit il y a moins de 5 ans ou s'il a changé d'affectation il y a moins de 5 ans.
- Que les augmentations de loyer et du coût des services soient contrôlées.

Ces demandes peuvent concrètement améliorer la protection des locataires en RPA. Alors que ces derniers figurent parmi les personnes ayant subi les conséquences de la pandémie de la COVID-19 de plein fouet, il serait opportun d'agir rapidement en la matière